

TAXE D'APPRENTISSAGE

Un investissement pour votre avenir

Le 1^{er} février 2021

Madame, Monsieur,

Nous souhaitons aujourd'hui vous sensibiliser au rôle de la taxe d'apprentissage pour notre établissement. Elle représente une ressource majeure dans notre budget de fonctionnement et d'investissement. Elle permet d'améliorer les conditions d'apprentissage grâce à l'innovation technologique, d'acquérir des équipements informatiques et logiciels performants, de développer des projets pédagogiques innovants.

Votre contribution au titre de la Taxe d'Apprentissage est plus que jamais une ressource financière indispensable pour notre établissement et vos futurs collaborateurs.

Depuis l'année dernière, la collecte de la Taxe d'Apprentissage a fortement évolué. En effet, la part revenant aux formations doit être versée au plus tard le 31 Mai 2021. Si vous n'êtes pas directement concernés par le versement de cette taxe mais que dans votre entourage, vous connaissez des personnes susceptibles de l'être, n'hésitez pas à leur en faire part. Vous trouverez ci-dessous les nouvelles dispositions relatives à ce versement.

Toute la communauté éducative se joint à moi pour vous remercier infiniment de votre soutien.

Joël LEPETIT
Chef d'Etablissement

TAXE D'APPRENTISSAGE : NOUVELLES DISPOSITIONS L'ESSENTIEL

Dans le cadre de la loi « Avenir Professionnel » la taxe d'apprentissage évolue. Depuis 2020, les dénominations, interlocuteurs, modalités et calendriers de versement sont modifiés.

- Le « hors quota » ou « barème » s'appelle dorénavant « solde de la TA »
- Son montant est de 13% du montant global de la TA
- Il est versé directement auprès des établissements
- Le virement est effectué soit par virement bancaire soit par chèque
- La date butoir de versement est le 31 mai 2021

VERSEMENT DU SOLDE DE LA TA (« LE 13% ») AUX MARISTES-TOULOUSE :

2 possibilités de versement :

- Par chèque bancaire établi à l'ordre de l'OGEC Les Maristes-Toulouse
- Par virement bancaire avec le libellé Taxe d'apprentissage accompagné du nom et du numéro SIRET de votre entreprise.

IBAN : FR76 1313 5000 8008 1074 9300 266

BIC : CEPFRPP313

Etablissement Catholique d'Enseignement
Collège Lycée